

## Index : le LCGB en tournée

Le ministre du Travail, Nicolas Schmit, s'est dit, selon le LCGB, lors d'une entrevue la semaine dernière, disposé à discuter avec le syndicat chrétien à propos de la mise en place de mesures permettant de garantir la stabilité de l'existence des salariés dans le secteur privé. Une condition posée par le LCGB en vue de donner son accord au projet de modulation de l'index en 2012.

Le syndicat a également rencontré le DP trois jours plus tard, qui aurait quant à lui souligné l'importance du système d'indexation pour le maintien du pouvoir d'achat des ménages.

## JUSTICE

### Deux mineurs menottés

Les députés verts Félix Braz et Vivianne Loschetter avaient interpellé les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour connaître les raisons qui ont fait que deux mineurs (12 et 13 ans) ont été menottés le 7 décembre dernier et reconduits au centre pénitentiaire de Schrassig alors qu'ils venaient d'être libérés sur décision prise par la juge de la jeunesse.

Dans leur réponse, les ministres indiquent que les deux adolescents devaient récupérer leurs affaires personnelles à Schrassig et que leur comportement violent aurait justifié l'utilisation de menottes.

## SANTÉ

### P&T partenaire de la CNS

La Caisse nationale de santé (CNS) et l'entreprise des Postes et Télécommunications (P&T) ont annoncé hier qu'ils étaient depuis le 1<sup>er</sup> janvier partenaires en matière de remboursement par chèques des prestations en nature.

Les chèques établis par les agences de la CNS sont désormais à encaisser, sans frais, ni aucune autre retenue, auprès des bureaux des P&T.

L'alternative au chèque reste le remboursement par virement pour lequel il suffit de déposer la facture ou les mémoires d'honoraires payés et acquittés auprès de la CNS ou bien de les envoyer sans affranchissement à l'adresse : CNS - Service versements, L-2980 Luxembourg.

# En route vers un PIB bien-être

Le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable devraient rendre en automne un avis sur un futur système d'indicateurs.

Les membres des deux institutions accueilleraient hier la directrice des statistiques de l'OCDE en vue d'alimenter leur réflexion.

De notre journaliste Olivier Landini

En 2009, les partenaires de l'ancienne/nouvelle coalition gouvernementale décidaient de «saisir le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD), afin d'élaborer et de proposer un système

d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête» (déclaration du 29 juillet 2009). Bref, un PIB bien-être.

Dans la foulée étaient créés un groupe de travail conjoint composé de membres du CES et du CSDD, ainsi qu'un groupe technique composé quant à lui de membres du CES, de l'Observatoire de la compétitivité, du Statec et du ministère du Développement durable. Après consultation de la société civile et présenta-

tion au gouvernement d'un premier rapport technique en mars 2011, un second rapport technique prenant en compte désormais d'autres indicateurs serait actuellement en cours de finalisation. Et pas plus tard que la semaine dernière, le CES décidait de lancer une commission spéciale appelée à rendre un avis sur le système d'indicateurs qu'il serait finalement bon de retenir dans le cadre d'un PIB bien-être. Un avis qui sera coordonné avec le CSDD et qui devrait être adopté à l'automne prochain.

Le CES et le CSDD accueilleraient dans ce contexte, hier matin, Martine Durand, chef statisticien à la tête de la direction des statistiques à l'OCDE. Celle-ci a notamment présenté aux membres de la CES et de la CSDD les conclusions d'un rapport de l'OCDE (intitulé *Comment va la vie?*) comprenant un ensemble d'indicateurs (11) détaillés et comparables entre pays. «Ce cadre d'analyse s'inspire fortement de la commission Stiglitz (NDLR: initiative française dont les travaux ont commencé en 2008) mais également de nos travaux antérieurs et de ce qui se passe dans d'autres pays», a-t-elle indiqué. Martine Durand a également précisé qu'il s'agissait là d'une sorte de tableau de bord, adaptable en fonction de particularités nationales.

### ➤ Trop d'indicateurs retenus pour l'instant

«Mesurer le bien-être est un objectif en soi très prétentieux, car l'objectif est d'une très haute complexité. Toutes les discussions et réflexions qui en découlent sont par conséquent également très compliquées», faisait remarquer lors de son intervention André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL et président du CES. En effet, rien que la définition de la notion de bien-être pose question. Alors quand on cherche à déterminer quelles approches méthodologiques utilisées pour le cerner, les points de vue ne peuvent diverger que davantage. André Roeltgen se disait, hier, toutefois confiant dans le processus en cours au sein du groupe de travail conjoint.

Le directeur du Statec et coprésident de ce groupe de travail, Serge Allegrezza, est également revenu sur les difficultés rencontrées jusqu'à présent. Il évoque tout d'abord un manque en ce qui concerne certaines données pourtant nécessaires en vue d'élaborer un PIB bien-être. Serge Allegrezza cite également un manque de clarté en ce qui concerne certaines notions comme la richesse par exemple. Il estime ensuite que réintégrer la question de la croissance économique dans la réflexion sur le bien-être est une nécessité. Enfin, il évoque les divergences de vues sur le modèle de développement pour notre société. Pour l'instant, le CES et le CSDD auraient retenu 101 indicateurs. «C'est beaucoup trop», conclut-il.



Martine Durand, directrice des statistiques à l'OCDE, aux côtés d'André Roeltgen, président du CES, hier matin.

## Consommer, c'est décider

Alors que l'Autofestival est sur le point de débiter, la Ligue médico-sociale met en garde contre le risque de surendettement.

Nous ne voulons nullement inciter les clients à ne pas effectuer l'achat prévu, mais plutôt leur suggérer d'agir en fonction de leurs moyens et pas en fonction de leurs désirs», tient à préciser d'emblée Christian Schumacher, chef du service d'information et de conseil en matière de surendettement de la Ligue médico-sociale, dans un communiqué envoyé hier. Mais à quelques jours du début de l'Autofestival, il estime toutefois une mise en garde nécessaire. La Ligue médico-sociale estime en effet que les problèmes sociaux engendrés par des situations de surendettement ne peuvent laisser indifférents les clients potentiels, les garagistes, les banquiers ou toute personne ou tout organisme concernés.

Depuis le début de la crise, le nombre de personnes surendettées n'aurait cessé de croître au Luxem-

bourg, comme en témoigne notamment la progression du nombre de demandes adressées à la Ligue médico-sociale (278 en 2007, 338 en 2008, 335 en 2009, 433 en 2010, 402 en 2011).

Christian Schumacher rappelle que tous les ans un certain nombre de résidents projettent d'acheter une nouvelle voiture à l'occasion de l'Autofestival et que bien souvent ils ont recours à un crédit à la consommation pour financer leur projet.

### ➤ Se poser les bonnes questions

Ces crédits seraient souvent proposés directement par les concessionnaires des marques automobiles et, de nos jours, même par les compagnies d'assurance. La Ligue médico-sociale fait toutefois remarquer que dans bon nombre de cas, il

échapperait au consommateur que ces crédits sont accordés par des instituts financiers établis en Belgique et non au Luxembourg. Selon une étude (PSELL-3/2008) du CEPS/In- stead, au moins 61% des résidents auraient contracté un emprunt et 64% des crédits à la consommation seraient contractés pour acquérir une voiture ou une moto.

Dans ce contexte, la Ligue médico-sociale invite les acheteurs potentiels à se demander si leur futur achat à crédit ne leur causera pas des problèmes financiers pouvant mener à une situation de surendettement.

«La voiture étant devenue dans notre société de consommation un objet de statut social servant à compenser toutes sortes de malheurs et de limitations, la décision d'achat relève souvent plutôt d'une envie que d'un besoin», conclut Claude Schumacher.

## La Chambre corrige le tir

Les députés ont amendé, hier, un projet de loi en vue de requalifier l'attentat à la pudeur sur les jeunes enfants.

Hier, à peine cinq jours après la découverte de la disparition d'une disposition du code pénal concernant les attentats à la pudeur commis sans violence sur un mineur âgé de moins de 11 ans (lire notre édition du vendredi 13 janvier), la commission juridique de la Chambre des députés a souhaité rectifier le tir.

Comme l'avait expliqué, vendredi dernier, à la fois le président de la commission en question, Gilles Roth, et le ministre de la Justice, François Biltgen, une erreur se serait produite lors de la reformulation de l'article 372 du code pénal. Une erreur ayant pour conséquence que l'attentat à la pudeur commis sans violence sur un mineur âgé de moins de 11 ans n'est désormais plus un crime, mais un délit. L'infraction ne peut donc plus être punie d'une peine privative de liberté supérieure à cinq ans et le délai de prescription pour de tels faits n'est également plus que de cinq ans.

À l'unanimité et de concert avec le



Gilles Roth, président de la commission juridique.

ministre de la Justice, les députés ont décidé, hier, d'amender le projet de loi 6338 sur la récidive internationale, actuellement en discussion.

Au cours d'une prochaine réunion, les députés souhaiteraient en outre entendre le procureur général sur les conséquences qui pourraient apparaître avant l'entrée en vigueur du nouveau texte.

O. L.